

REGLEMENT DU JEU
« JEU D'EUROPE 1 »
Saison radiophonique 2025/2026
ADDITIF N°17

EUROPE 1 TELECOMPAGNIE organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « les enfants d'Europe 1 » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit le règlement pour la Période de Jeu du 15 au 19 décembre 2025.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application des articles 4 et 5 :**

Inscription : au 7 39 21 (2 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Code : **SKI**

Chaque jour de la Période de jeu :

- 1^{ère} Session de jeu entre 5h00 et 7h00
- 2^{ème} Session de jeu entre 7h00 et 9h00

Le nombre maximum de participation autorisée pour la Session de Jeu par participant et par jour est de 1 (une) participation à laquelle peut s'ajouter 1 (une) participation « bonus » visant à multiplier leur participation.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

- ⇒ Chaque jour de la Période de jeu, du lundi au jeudi, 1 (un) gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des inscrits depuis le début de la Période de jeu au moment du tirage au sort (18h00) et remportera 1 (un) abonnement au titre de presse « **LE JDNEWS** » (4 (quatre) gagnants au total).
- ⇒ A la fin de la Période de jeu, 1 (un) gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu ayant répondu correctement à la question (1 gagnant pour la Période de jeu) et remporte la dotation « **séjour "RISOUL"** » et 1 abonnement au titre de presse « **LE JDNEWS** ».

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- ⇒ **1 lot « 1 (un) séjour d'une semaine à la station RISOUL 1850 à Risoul pour 4 (quatre) personnes + 1 abonnement au titre de presse « LE JDNEWS » (papier et numérique) d'une durée de 6 (six) mois »** d'une valeur unitaire de 1.649 (mille six cent quarante-neuf) euros.

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 6 (six) nuits pour 4 (quatre) personnes dans un appartement au sein de la station RISOUL 1850 à Risoul

- 4 (quatre) forfaits de remontées mécaniques valables 6 (six) jours sur le Domaine de La Forêt Blanche à Risoul (en cas de séjour en été, les 4 (quatre) forfaits remontées mécaniques sont remplacés par 4 (quatre) cartes d'activité d'été valables sur la station de RISOUL).

Séjour valable uniquement jusqu'au 30 janvier 2027 sur la saison d'hiver 2025/2026 et 2026/2027, hors périodes de vacances scolaires de février (toutes zones incluses), semaine de vacances du jour de l'an et hors les deux premières semaines du mois d'août et selon disponibilités.

La réservation est définitive et ne peut être modifiée.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment le transport aller-retour jusqu'à la station Risoul, les repas, la location du matériel de ski, les assurances, les frais de ménage, la caution et les taxes de séjour ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice et seront à la charge du gagnant. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour.

⇒ **4 lots « 1 abonnement au titre de presse « LE JDNEWS » (papier et numérique) d'une durée de 6 (six) mois »** d'une valeur unitaire de 49 (quarante-neuf) euros.